

PARCOURS « MON BEAU CHÂTEAU » 2023

CONSIGNES POUR LA VISITE AU CHÂTEAU DES BAUX DE PROVENCE

Attention : le Château des Baux-de-Provence n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite !

LE CHÂTEAU DES BAUX est une ancienne forteresse médiévale campée sur son éperon rocheux. Le plateau du Château offre un panorama splendide sur les vignes et les champs d'oliviers qui a inspiré de nombreux peintres et poètes tels que Cézanne ou Mistral.

Le parcours de visite « *Mon beau château* » propose une découverte ludique et interactive de ce site historique et permet de comprendre l'histoire du Château des Baux, de sa construction à nos jours. Cela grâce à un plan de visite qui vous est remis sur place.

Durée de la visite : environ 1h30

1. Stationnement :

- Bus : le parking en bas du village, en face de l'entrée des Carrières des Lumières est accessible mais payant (tarif de 25 €/place à régler à la municipalité des Baux-de-Provence).
- Voitures et mini-bus : les parkings proches des Carrières des Lumières sont gratuits mais très vite complets ; places payantes au niveau du village pour les voitures.
- Pique-nique possible dans le village ou sur l'éperon au Château des Baux (**15 min à pied des parkings** et des Carrières des Lumières). Prévoir de quoi se protéger du soleil en été car les zones d'ombre sont rares.

2. L'arrivée dans le site :

A votre arrivée au Château des Baux, le responsable du groupe se présente à la billetterie à l'heure indiquée afin de prévenir de l'arrivée du groupe. Merci de communiquer à la billetterie le nombre d'enfants et d'adultes présents. Les enfants sont ensuite accueillis par un membre de l'équipe du Château qui donnera les consignes de sécurité, et remettra un badge ainsi qu'un plan de visite aux enfants.

Pensez donc à apporter un stylo/crayon par enfant.

3. A titre préventif :

En été, il fait très chaud et il y a peu de zones d'ombre dans l'enceinte des ruines du Château : prévoyez de l'eau, de la crème solaire, et de quoi couvrir la tête des enfants et des adultes.

4. L'encadrement du groupe :

Dans la mesure du possible, il est PRÉFÉRABLE DE PRÉVOIR 1 ACCOMPAGNATEUR POUR 5 ENFANTS. Les accompagnateurs veillent au calme des enfants.

Enfants hospitalisés ou en situation de handicap : Si le groupe nécessite plus d'accompagnateurs (en fonction du profil des enfants), merci de nous contacter.

5. **Une fois dans l'enceinte du Château**, il est **interdit de crier et de courir** : les enfants doivent respecter les autres visiteurs et chuchoter.

6. **Pour les personnes à mobilité réduite** : le Château des Baux-de-Provence n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

7. **A votre sortie** : n'oubliez pas de remettre les badges à la billetterie.